

Acte rendu exécutoire suite à transmission en Préfecture le 03/10/19 et affichage le 03/10/19
62-200069037-20190927-
lmc115981-DE-1-1



Service	Service urbanisme
Examiné en Commission	Aménagement du territoire le 10/09/19
Examiné en Bureau	Le 17 septembre 2019
Matière de l'acte	2.1.2

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2019
DELIBERATION N°D288-19

URBANISME : PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU PÔLE TERRITORIAL DE LONGUENESSE - DEMANDE DE MODIFICATION - COMMUNE DE WIZERNES

RAPPORTEUR : Monsieur MEQUIGNON

VU

- Le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.153-36 et L.153-44 ;
- Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pôle Territorial de Longuenesse approuvé le 24 juin 2019 ;

Par courrier en date du 6 août 2019, la CAPSO a été sollicitée par la commune de Wizernes afin de modifier le PLUi du pôle territorial de Longuenesse, approuvé par le conseil communautaire de la CAPSO le 24 juin dernier.

Cette demande de modification concerne un secteur de renouvellement urbain situé au centre de la commune, autour de la place Jean Jaurès. Ce secteur fait l'objet d'un classement en zone UBb au plan de zonage du PLUi et d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP site 2). Par ailleurs, un Périmètre d'Attente de Projet Global d'Aménagement est inscrit sur ce site.

L'OAP prévoit la réalisation d'un programme de 18 à 36 logements sur la zone, avec également l'implantation, au Nord, d'une maison de santé.

La commune travaille actuellement avec un aménageur sur ce site et il s'avère que le projet prévu initialement ne correspond plus aujourd'hui aux attentes de la commune : d'une part, le projet de maison médicale ne sera pas réalisé sur ce secteur et, d'autre part, l'aménagement prévu et la densité affichée ne correspondent plus aux typologies de logements souhaitées.

La commune demande ainsi :

- une modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation réalisée sur ce secteur,
- une modification des conditions d'implantation des constructions sur ce secteur,

- la suppression du Périmètre d'Attente de Projet Global d'Aménagement afin de permettre la réalisation de cette opération à plus courte échéance.

Conformément à l'article L.153-36 et 41 du Code de l'Urbanisme, ces modifications sont possibles via la mise en place d'une procédure de modification du document d'urbanisme.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- prescrire la modification du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du pôle territorial de Longuenesse.

La présente délibération sera notifiée, conformément à l'article L.153-11 du Code de l'Urbanisme au :

- Préfet du Pas-de-Calais,
- Président du Conseil régional et du Conseil départemental
- Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre d'Agriculture et de la Chambre des Métiers,
- Président du Pôle Métropolitain Audomarois, compétent en matière de Schéma de Cohérence Territoriale,
- Président de l'organisme de gestion du Parc Naturel Régional.

Conformément à l'article L.153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de Wizernes et au siège de la CAPSO durant un délai d'un mois et d'une mention en caractère apparent dans un journal diffusé dans le département.

LE PRESIDENT



François DECOSTER

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE SAINT-OMER

L'an deux mille dix neuf, le 27 septembre à 18H30, le Conseil de la Communauté s'est réuni, en son siège Hôtel communautaire - salle R. Sénellart, sous la présidence de son Président, Monsieur François DECOSTER, à la suite des convocations adressés à domicile le 20 septembre 2019, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibération. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de l'hôtel communautaire.

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

Monsieur DECOSTER François **Président**

Monsieur PETIT Bertrand , Monsieur DISSAUX Jean-Claude , Monsieur MEQUIGNON Alain , Monsieur BARBIER Jean-Marie , Madame SAUDEMONT Caroline , Monsieur BEN AMOR Rachid , Monsieur DENIS Laurent , Monsieur BEDAGUE Patrick , Monsieur THOMAS Marc , Madame LEFEBVRE Marie , Monsieur PREVOST Michel **Vice-Présidents**

Monsieur DUPONT Hervé, Monsieur FOULON Franck, Monsieur IDZIK Bernard, Monsieur LECLERCQ Jean-Pierre, Monsieur HEUMEL Pierre, Madame WOZNY Florence, Madame COUSIN-DELGERY Daisy, Monsieur MASSEZ Alain, Monsieur HERMANT Michel, Madame MERCHIER Brigitte, Monsieur BOURGEOIS Jean-Marc, Monsieur DANVIN Pascal, Madame BAUDEQUIN Odile, Monsieur BRAME Jean-Marie, Monsieur BULTEL René, Madame CANARD Céline-Marie, Madame CARON Marie Françoise, Madame CATTY Christine, Monsieur COLLE Philippe, Monsieur CORNETTE Christophe, Monsieur CRUNELLE Christian, Monsieur DEBLOCK Alain, Madame DELAVAL Laurence, Monsieur DELPOUVE André, Madame LENGAIGNE Sabine, Madame DUMETZ Jacqueline, Monsieur DUPONT Franck, Monsieur DUPONT Jean-Claude, Monsieur DUSAUTOIR Roger, Madame DUWICQUET Delphine, Monsieur EVRARD Jean-Luc, Monsieur FOUQUE Jean, Monsieur HIRAUT Jean-Claude, Madame HOCHART Josiane, Monsieur LAGACHE Eric, Monsieur LEFAIT Jean-Paul, Madame LEMAIRE Isabelle, Madame LOTTERIE Laurence, Monsieur MARQUANT Daniel, Monsieur MARQUANT Francis, Monsieur MARTINOT Michel, Monsieur MOUND Stephen, Monsieur MUNCK James, Monsieur OBOEUF Gérard, Madame PETIT Valérie, Monsieur PETITPRE Philippe, Madame POUCHAIN-FAVIER Marie-Paule, Madame REANT Corinne, Monsieur SABLON Frédéric, Monsieur SAISON Jean-Marie, Monsieur SANNIER Alexandre, Monsieur TILLIER Patrick, Madame VANDESTEEENE Christine, Madame VASSEUR Françoise, Monsieur WIGNERON Auxence, Monsieur PRUDHOMME Dominique, BOIDIN Philippe, Monsieur CAINNE Louis,

CONSEILLERS TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR OU REMPLACES PAR UN SUPPLEANTS :

M. ALLOUCHERY René, Vice-président qui a donné pouvoir à Mme HOCHART Josiane, Conseillère communautaire, M. HERBERT Daniel, Vice-président qui a donné pouvoir à M. HERMANT Michel, Conseiller délégué, M. HUMETZ Bruno, Vice-président qui a donné pouvoir à M. DECOSTER François, Président, Mme ROLAND Sylvie, Conseillère déléguée qui a donné pouvoir à M. MEQUIGNON Alain, Vice-président, M. CUVELLIER Patrick, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à M. BARBIER Jean-Marie, Vice-président, Mme DEGEZELLE Ludivine, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à M. BEN AMOR Rachid, Vice-président, Mme DEWINTRE-BILLIAU Huguette, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Mme COUSIN-DELGERY Daisy, Conseillère déléguée, M. GODART Dominique, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Mme LOTTERIE Laurence, Conseillère communautaire, M. MARCOTTE Jean-Michel, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à M. PETIT Bertrand, Vice-président, M. MOREL Damien, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à M. DENIS Laurent, Vice-président, M. PRUVOST Bertrand, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à M. MASSEZ Alain, Conseiller délégué, Mme VOLLE Muriel, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à M. SABLON Frédéric, Conseiller communautaire

M. BOUHIN Jean-Michel, Vice-président a été remplacé par M. LAVOGIEZ Philippe, Conseiller communautaire, M. CHEVALIER Alain, Conseiller délégué a été remplacé par Mme DEZEQUE Andrée, Conseiller communautaire

CONSEILLERS TITULAIRES EXCUSES :

M. ROLIN Joël , M. TELLIER Alain , Mme BEE Bertile , M. BLONDE Claude , M. DELFORGE Pascal , M. DELMAIRE Jacques , M. DENIS Christian , M. DUQUENOY Joël , M. GRARE Christophe , M. HENNEUSE Iannick , M. HOCHART Casimir , M. MAGNIER Bruno , Mme OBOEUF Florelle , M. THOREL Gilles , Mme Président Le .

Nombre de délégués en exercice : 99
Nombre de présents ou représentés : **84**
Nombre de votes « pour » : 84
Nombre de votes « contre » : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes non prononcés : 0

WIZERNES












ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

SITE 2 - SCHÉMA DE PRINCIPE :



LÉGENDE :

-  Périmètre de l'OAP
-  Vocation principale artisanale et commerciale
-  Espace public à aménager
-  Vocation principale d'habitat
-  Espace commun de type parvis à aménager
-  Traitement paysager à réaliser
-  Espace vert à créer
-  Principe de desserte motorisée
-  Principe de connexion douce

WIZERNES

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

LES PRINCIPAUX ENJEUX DU SITE 2 :

- Intégrer le futur aménagement dans le tissu bâti existant à forte valeur patrimoniale.
- Maintenir un centre-bourg organisé autour d'un espace public central.
- Veiller à la protection des personnes et des biens par rapport au risque d'inondation (niveau d'exposition faible) sur la partie sud du site.

SITE 2 - PROGRAMMATION :

- Aménagement d'un pôle de santé (maison médicale, pharmacie...).
- Aménagement d'un îlot de logements par la réalisation de 18 à 36 logements.

SITE 2 - PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT :

- Organiser deux zones dans le site de renouvellement avec au nord un pôle de santé en proximité directe des commerces et au sud un îlot de logements. Les deux zones seront connectées par la place du centre-bourg gardant sa vocation d'espace public.
- Aménager la place en maintenant des accès voitures et en développant les infrastructures en faveur des piétons de manière à sécuriser leur circulation. La requalification de la place s'accompagnera d'un traitement paysager incluant des zones végétalisées.
- Réaliser une zone d'habitat au niveau de l'ancienne brasserie en démolissant tout ou une partie des anciens bâtiments pour construire de nouveaux logements. Prévoir sur cet espace une desserte nord/sud entre la Place Jean Jaurès et la rue du Moulin qui sera accompagnée d'un coeur d'îlot pouvant accueillir des parkings. Dimensionner les voies pour permettre à chaque usager de circuler en toute sécurité.
- Accompagner l'aménagement par un traitement paysager des franges pavillonnaires.
- Proposer une connexion piétonne entre l'îlot de logements et un futur site d'habitation situé à l'ouest.